

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1050 – 01/06/2023

Descriptif

Objet	:	Mise en séparatif réseau d'assainissement collectif privé, Quartier du Coq-d'Inde à Cologny
Forme de mise en concurrence	:	Appel d'offres
Type de procédure	:	Ouverte
Mandat	:	Ingénieur civil
Date de publication dans la FAO	:	30 mai 2023
Délai de rendu	:	17 juillet 2023, 11h00
Adjudicateur	:	Commune de Cologny, Route de La-Capite n°24, 1223 Cologny
Organisateur	:	idem
Inscription	:	Aucun émolument ni frais de dossier
Simap	:	No de publication : 1337761 Documents téléchargeables sur Simap
Communauté de soumissionnaires	:	Pas admise
Sous-traitance	:	Admise
Groupe d'évaluation	:	M Toppo Alexandre Chef de service Cologny Mme Cohen Liechti Théodora Office cantonal de l'eau Mme Myriam Matthey-Doret* Mandataire de la Commune de Cologny Suppléant M Girardet Bernard Conseiller administratif
Critères d'adjudication	:	1. Offre financière 30 % 1.1 Prix 2. Organisation du marché et du soumissionnaire 30% 2.1 Organigramme du soumissionnaire qui précise le positionnement des personnes clés pour l'exécution du marché, R9 accompagné des CVs ainsi que leur fonction au sein du bureau et organisation et organigramme pour l'exécution du marché avec les tâches et responsabilités des personnes clés. (divers annexes R6, R9, CV organigrammes ...) 20 % 2.2 Expérience en matière de santé et sécurité au travail sur les chantiers et protection de l'environnement (annexe SST) 5% 2.3 Planning général de déroulement du projet et du chantier 5% 3. Compréhension de la problématique et méthodologie 30 % 3.1 Degré de compréhension du cahier des charges et des prestations à exécuter (annexe R14) 10% 3.2 Méthodes de travail pour atteindre les objectifs 10%

fixés en matière d'exécution du marché (annexe R7)

3.3 Méthode d'exécution liée aux contraintes environnementales (annexe R10) 10%

4. Références 10 %

4.1 Références de services liés à la construction et expérience pour des marchés de même type, y compris maîtrise des marchés publics (annexe Q6) 10 %

TOTAL : 100 %

Indemnités : Aucune

Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce

Qualités de l'appel d'offres : Appel d'offres correspondant aux documents A1 et B1

Remarques sur l'appel d'offres : Le bureau d'ingénieurs préimpliqué est autorisé à participer à la procédure.

La CCAO regrette la notation du prix sans analyse des heures et l'application d'une autre méthode de notation du prix que celle proposée par la commission cantonale des marchés publics.

Interpellée la commune n'a pas souhaité modifier ces points de la procédure.

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des membres

Commune de Coligny
Route de La-Capite n°24, 1223 Coligny

M Toppo Alexandre Chef de service Coligny

La commission des concours et appels d'offres (CCAO) , est mandatée par la SIA et la FAI pour l'analyse des procédures soumises aux marchés publics dans le canton de Genève . A cette occasion, elle publie une fiche technique qui est distribuée à l'ensemble de nos membres architectes et ingénieurs comprenant des informations sur l'appel d'offres et une évaluation technique.

La CCAO s'appuie pour ses interventions sur les éléments correspondant aux recommandations cantonales établies dans le canton de Genève par la commission cantonale des marchés publics, CCMP.

J'ai examiné la procédure d'appel d'offres pour un mandataire ingénieur civil pour la mise en séparatif réseau d'assainissement collectif privé, Quartier du Coq-d'Inde à Coligny.

La procédure s'écarte des directives mentionnées sur plusieurs points :

- Un point concerne l'absence d'expert indépendant du Maître d'ouvrage dans le groupe d'évaluation dans le domaine de compétence de la mise en concurrence.
- Un autre point concerne la pondération du coût, la CCAO regrette qu'il ne soit pas prévu d'analyser le nombre d'heures proposées par les concurrents. Nous avons admis que le critère coût devrait peser idéalement au maximum 30% pour autant qu'il contienne 2 sous critères qui représentent, le prix pour 20% et l'analyse des heures proposées pour 10%.
- Enfin la méthode de calcul pour l'évaluation de l'offre d'honoraires elle recommande de ne plus utiliser la méthode T200, mais la méthode linéaire dont la formule est la suivante :
Note du candidat (arrondie au 1/10) = 5.0 – (H offerts – H min.) / (H moyen– H min.)
H offerts : montant des honoraires offerts en francs
H min. : montant des honoraires offerts selon l'offre la plus basse reçue
H. moyen : moyenne des honoraires offerts (avec ou sans évacuation des montants extrêmes) ou montant des honoraires de références calculés sur la base du taux horaire moyen défini par le Maître d'ouvrage

La CCAO vous remercie de votre prompte réponse sur les points évoqués dans ce courrier et dans cette attente, vous adresse, Monsieur, ses salutations distinguées,